



Tél.: (819) 326-5624  
Fax.: (819) 326-7065

## Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,  
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

### AVIS PUBLIC

#### Règlement numéro 463-24-01

**Règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage 367-02, du Règlement de lotissement 368-02, du Règlement sur les permis et certificats 370-02, du Règlement de construction 369-02 et du règlement sur les dérogations mineures 423-19-01**

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :**

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal du Québec, avis vous est donné que le Règlement 463-24-01 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 367-02, du règlement de lotissement 368-02, du règlement sur les permis et certificats 370-02, du règlement de construction 369-02 et du règlement sur les dérogations mineures 423-19-01 a été adopté lors de la séance du conseil du 3 septembre 2024 et est entrée en vigueur le 23 octobre 2024.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs et sur le site internet de la Municipalité. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouvertures de l'hôtel de Ville.

Donné à Val-des-Lacs, ce 23 octobre 2024.

---

Caroline Champoux  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Champoux, Directrice générale - greffière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 23 octobre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 23 octobre 2024.

Caroline Champoux  
Directrice générale et greffière-trésorière